désigne la richesse nous reporte aussi à une civilisation campagnarde. On trouvera naturel que les deux mots soient associés chez Horace :

Ep. I, 1, 25 : Aeque pauperibus nocet, locupletibus aeque
— 91 : Quid pauper? Ride : mutat cenacula, lectos
... conducto nauigio aeque
Nauseat ac locuples.

G. BONFANTE.

Valence, 1937.

IV

NOTE ADDITIONNELLE SUR L'ASPECT VERBAL DANS LES PROPOSITIONS TEMPORELLES

PAR D. BARBELENET

[Le regretté D. Barbelenet, à la fin d'un article sur *donec* publié dans cette *Revue* (1935, p. 48 et suiv.), se promettait d'aborder l'étude de *dum* en utilisant le fascicule du *Thesaurus* contenant l'article consacré à cette conjonction par M. Hey. L'exécution de cette promesse a été retardée par sa maladie, et pendant ce temps a paru la thèse de M. L. Brunner (*Entwicklung der Funktionen der lateinischen Konjunction dum*, Tübingen, 1936), dont le compte-rendu a paru ici même (1936, p. 399). Ni cette thèse ni l'article du *Thesaurus* ne font double emploi avec les recherches de Barbelenet, car M. Hey et M. Brunner examinent les faits surtout d'après des principes morphologiques et psychologiques, tandis que, pour *dum* comme pour *donec*, Barbelenet n'admet d'autre principe de répartition que l'aspect défini par la forme.

Quand la mort, dont il avait presque prévu le terme, est survenue, il avait rédigé sur ce sujet, en pleine crise de maladie, un travail considérable, auquel il ne manquait que la dernière main. De ce travail, Barbelenet avait tiré lui-même le résumé suivant, que nous nous faisons un pieux devoir de publier tel quel.]

LA RÉDACTION.

A toutes les époques de la langue, *dum* cumule :

1° les deux sens limitatifs de *donec* : « jusqu'à ce que » et « pendant que » ;

2° un sens de délimitation hypothétique : « du moment que », d'où « pourvu que » ;

de plus, et presque uniquement aux périodes tardives, un sens où l'idée délimitative s'atténue considérablement, si bien que *dum* arrive à ne plus se distinguer de *cum*.

Les amphibologies, qui, théoriquement, seraient très souvent possibles, disparaissent presque toujours, au moins aux périodes anciennes, si, au lieu de s'abandonner à des interprétations subjectives, on reste fidèle à celles qui découlent de la théorie des aspects. On donnera donc à la conjonction le sens de « jusqu'à ce que » chaque fois qu'elle sera suivie d'un perfectif et que la proposition principale contiendra un duratif. Dans ce sens, *dum* ne se fait jamais suivre d'une négation, ce qui veut dire que l'acte produisant un nouvel état est considéré toujours comme une force active, jamais comme une déficience ou une cessation.

Cet acte est si bien saisi au moment même de sa production qu'il est presque toujours exprimé sous une forme d'*infectum*, d'indicatif ou de subjonctif. Lorsqu'il doit être envisagé dans son accomplissement entier, c'est à *donec* que l'on a recours.

L'imparfait et le plus-que-parfait de l'indicatif ne se rencontrent jamais après *dum* pris dans ce sens ; le perfectum du subjonctif à peu près jamais.

Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que, très rarement d'ailleurs, le latin peut exprimer, après *dum* comme après *donec*, au moyen d'un futur duratif, l'idée de « jusqu'à ce qu'une chose soit (et dure) » et non « jusqu'à ce qu'une chose arrive ».

Quelquefois, on pourra avoir un perfectif dans les deux propositions ; mais c'est que par ellipse on omettra l'expression d'une période de stabilité entre les deux actions.

Lorsque *dum* est suivi d'un duratif, il signifie « pendant que ». Il peut alors être accompagné d'une négation, mais très rarement et presque uniquement à des époques tardives ; le latin répugne à délimiter des périodes caractérisées par une absence, et cela d'autant plus que le sens purement temporel est assez souvent accompagné de sens psychologiques, notamment un sens causal.

Une subdivision s'impose immédiatement suivant que le verbe de la proposition principale est duratif ou momentané.

C'est quand il est momentané qu'il y a lieu d'appliquer la règle *Gallus dum margaritam quaerit...*, autrement dit que *dum* se fait suivre du présent de l'indicatif. J'ai essayé de justifier cette règle par des considérations *a priori* sur la nature même de l'imperfectif. Mais elle est tellement en contradiction avec le système général de la conjugaison latine qu'elle a subi forcément des restrictions et surtout des extensions ; peu comprise, elle a passé pour une élégance, et les maniéristes n'ont jamais manqué parmi les écrivains latins.

Une autre cause perturbatrice a été la difficulté de placer dans une période bien limitée des imparfaits, surtout fréquentatifs.

Enfin parfois la constatation d'un présent momentané nous amène à jeter un coup d'œil rétrospectif, et *dum* peut arriver à avoir le sens de « depuis que », non indiqué par les dictionnaires.

Si, après tant d'analyses, nous cherchons à concentrer dans une définition unique les diverses valeurs de *dum*, nous n'y arriverons, en français du moins, que sous une forme mathématique : *dum* délimite la période de temps, réelle ou imaginaire (sens de « pourvu que »), supérieure ou égale à zéro, nécessaire à la réalisation de l'action — rarement des actions — qu'exprime la principale.

Si bizarre que soit cette conception, nous sommes bien forcés de reconnaître que le latin est loin d'être la seule langue à exprimer par un même mot des notions aussi distinctes que « pendant que » et « jusqu'à ce que ». Les jeunes Allemands qui apprennent le français doivent être surpris, peut-être choqués, de voir que cette langue, possédant « quand » et « lorsque », n'ait pas spécialisé une de ces conjonctions au sens de *wenn* et l'autre à celui de *als*.

La troisième partie de cette étude, partie qui n'apporterait probablement pas beaucoup de nouveau, devrait être consacrée à la troisième conjonction du groupe, à savoir *quoad*. Cette étude ne sera guère possible qu'après l'apparition du fascicule correspondant du *Thesaurus*. Il se trouvera bien un jeune membre de notre Société pour s'en occuper.

D. Barbelenet.